

OBJET / GAIA

**Régularisation  
acquisition  
terrain route des  
7 chênes et  
intégration dans  
le domaine public**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
21 février 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Christiane Hargain-Despéries, adjointe, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Christiane Hargain-Despéries à M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku à M. Jean-François Lacosta, Mme Corinne Othatceguy à Mme Eliane Aizpuru, Mme Nicole Amestoy à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Carmen Gonzalez à Mme Maud Gastigard, M. Philippe Bacardatz à Mme Amaia Beyrie.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil municipal que la Commune a procédé, il y a quelques années, à des travaux de voirie, avec l'accord du riverain concerné, M. BERASATEGUI, pour l'aménagement d'un abri bus – route des 7 chênes

Il expose cependant que l'acte authentique constatant l'acquisition par la Commune du terrain ayant servi à cette opération n'a pas été dressé.

Il propose au Conseil municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition du terrain ayant servi à la réalisation de travaux de voirie route des 7 chênes, et son transfert dans le domaine public

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Prix	Nom du chemin ou de la voie
A 1415p devenue A 2174	14 m <sup>2</sup> environ	M. BERASATEGUI	Euro symbolique	Route des 7 chênes

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza